

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1097

Artikel: La position du Vorort
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'insuffisance du financement public

Les difficultés financières qu'éprouvent les cantons exigent de trouver des solutions immédiates. On ne fera pourtant pas l'économie d'une réflexion sur le long terme.

(ag) La crise des finances cantonales est à la fois grave et ressentie de manière directe par le citoyen ou le fonctionnaire. Le canton est proche du citoyen: les chiffres à cet échelon sont moins abstraits qu'à l'échelle fédérale, et directement transposables en conséquences concrètes, «déconfortantes».

Sur la nature du mal, trois explications sont simultanément avancées: ce serait la faute à la conjoncture, ou une mauvaise gestion, ou une insuffisance de financement. Reprenons.

La conjoncture

Il est connu que la situation la pire pour les finances publiques est celle de la stagflation. C'est-à-dire la coïncidence d'une inflation élevée (4% ou plus) et d'un ralentissement de l'économie qui se répercute instantanément sur plusieurs recettes. 1992 correspond exactement à ce descriptif.

Mais à regarder de plus près, on constate que si l'inflation était nulle (certains budgets 1993 retiennent artificiellement cette hypothèse en demandant à la fonction publique une contribution

équivalente à l'indexation) et si la fiscalité était augmentée de manière à compenser la baisse conjoncturelle des recettes, l'équilibre ne serait pas atteint pour autant.

Le diagnostic d'une crise purement conjoncturelle est partiellement exact, mais incomplet.

La diversité cantonale

La gravité du mal est variable selon les cantons. C'est le reflet d'une situation propre (canton ville ou canton diversifié; canton orienté exclusivement sur les services ou canton à multiples fonctions) et d'une gestion parfois prudente, parfois imprévoyante. La rigidité à la baisse du secteur public et la difficulté d'augmenter les prélèvements obligatoires sont des phénomènes connus, que résume la formule: il est plus difficile de mettre une selle sur un cheval que de l'y laisser quand elle s'y trouve. L'analyse de ces diversités est de première importance. Instructif de se poser la question: comment d'autres font-ils aussi bien ou mieux à moindre coût? Mais il faut constater que le mal se

généralise, même si certains sont plus affaiblis que d'autres. La bonne résistance de quelques solides constitutions ne permet pas d'écarter le fait que le mal est désormais endémique.

Les prélèvements obligatoires

La comparaison peut porter aussi sur des données internationales. Or on sait que la Suisse se distingue de tous les pays de l'OCDE par des prélèvements obligatoires en dessous de la moyenne; elle est plus proche des Etats-Unis ou du Japon que des pays européens. Un peu plus de 30% du PIB pour la Suisse, plus de 40% pour les pays européens. On se félicite dans les milieux de droite d'une prétendue sagesse suisse qui aurait su limiter l'hypertrophie de l'Etat-providence et on s'inquiète aussi d'une progression des prélèvements désormais plus rapide que chez nos voisins*.

Or les facteurs qui ont permis à la Suisse de s'en tirer à moindre frais sans tomber dans le libéralisme américain sont notamment l'apport important d'une population active étrangère «prête à l'emploi» et l'absence de chômage. Deux données favorables qui cessent de produire leurs effets d'économie en raison du regroupement familial et de la crise.

Le blocage

L'insuffisance du financement public provient d'une part trop faible des impôts indirects. Il y a peut-être accord au niveau politique sur le mode de financement (TVA), mais il y a volonté absolue de la droite de maintenir à un niveau faible le taux de cet impôt. La commission du Conseil national, qui a ouvert à nouveau ce dossier, hésite entre 6,2 et 6,5%.

Un taux aussi bas, en comparaison européenne, qui est défendu pour des raisons de principe et non seulement par prudence tactique, ne permet pas de redistribuer les charges ou les ressources entre la Confédération et les cantons. Il conforte le *statu quo*, c'est-à-dire l'insuffisance du financement public.

Les cantons qui sont au premier rang responsables des dépenses de santé et d'enseignement, qui ne peuvent que difficilement augmenter une fiscalité directe déjà lourde, sont menacés dans leur capacité d'accomplir ces tâches premières.

La rationalisation, souhaitable, ne peut

La position du Vorort

C'est donc une nécessité impérieuse de politique financière que de freiner l'évolution des dépenses de la Confédération et des cantons. Globalement, ces budgets croissent plus rapidement que le produit social, ce qui conduit à un déplacement du poids en faveur du secteur public. Durant ces prochaines années, l'augmentation des dépenses publiques devra être inférieure à celle du produit national.

Afin de mettre un frein aux dépenses, la seule voie politiquement efficace consiste à réduire au strict nécessaire les revenus du secteur public.

Ces deux citations sont extraites du programme de politique économique du Vorort «Pour une Suisse compétitive et moderne». Cité dans le même document, Henry Hazlitt («Economics – économie et gabegie», Stuttgart, 1983, traduit de l'américain): «Les dépenses publiques doivent créer le bien-être. Mais les impôts qui sont perçus pour leur financement détruisent simultanément le bien-être, et cela probablement dans une plus forte proportion que les dépenses publiques en engendrent».

Dans le même ordre d'idée, cette phrase tirée du Rapport final du Groupe de travail informel «Ordnungspolitik» (Rapport de Pury): «Le principe de base doit être que la quote-part de l'Etat ne doit plus être autorisée à progresser».

* Relayée, imprudemment, par Jean-Pascal Delamuraz dans un discours au premier forum économique zurichois, le 26 mars 1992.